

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 26 JANVIER 2018

15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (6) : Michel EDIAR (Président),
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire Général),
Mathieu LEMERCIER (Trésorier),
Sandrine TAISSON (Trésorière-adjointe)
Marie Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe),
Valérie BERGER-CAPBERN

Membre de droit : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Marie Claudine PERRIN

Le Président ouvre la séance à 18h10 et informe le Bureau Directeur du nombre de 6249 licenciés à ce jour, (6046 au 31/01/2017) ce qui représente une augmentation de 203 licenciés par rapport au nombre de l'année précédente. Il souligne que ce nombre en progression marque une bonne dynamique pour ce début d'année.

Puis les différents points de l'ordre du jour sont traités.

1. Activités du Président

Le Président fait part de ses activités au Bureau Directeur.

10/01/18 : Réunion Skype du groupe de travail WOC Paris 2022

19/01/18 : Réunion JO Paris 2024 avec le Président (Léo Haldna) et le Secrétaire Général (Tom Hallowell) de l'IOF à Varsovie

19-20/01/18 : Réunion de la Commission « Ethic » de l'IOF à Varsovie

22/01/18 : Réunion avec les CTS à Paris

Le président et le DTN ont souhaité la bienvenue à Rémi GARDIN, CTS placé auprès de la FFCO en remplacement de Benoit Peyvel, depuis le 2 janvier 2018.

2. Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu du BD du 09/01/2018 est adopté à l'unanimité des présents.

3. Convention OO'Cup

Le secrétaire général informe le Bureau Directeur que, comme envisagé lors de la dernière réunion de Bureau Directeur, une réunion tripartite a eu lieu à Bourgoin début janvier. Elle a réuni Nicolas GREFF pour le Club Alpin Français d'Hauteville qui est l'organisateur français d'OOCUp, Bernard DAHY président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Course d'Orientation et le Secrétaire Général. Le schéma de principe général retenu à l'issue de cette première réunion ayant donné lieu à de nombreuses remarques de divers membres du Bureau Directeur, une réunion téléphonique regroupant ces 3 parties plus le Comité départemental de l'Ain représenté par son président Daniel PLOCKYN s'est tenue le mercredi 24 janvier au soir, à partir de laquelle un projet de convention a été élaboré. Ce projet fait alors l'objet d'une longue discussion. Des amendements à la convention sont demandés afin de pouvoir proposer un texte au Comité directeur du 27 janvier 2017. Le Secrétaire Général est chargé de poursuivre les discussions.

19h50 : Arrivée de Sandrine TAISSON



4. Mise à jour des différents règlements pour vote en AG

Le Président informe le Bureau Directeur du besoin de mettre à jour tant les statuts que différents règlements. Afin de pouvoir les soumettre au vote de l'Assemblée Générale, ces projets devront être validés par le Comité Directeur. Le Secrétaire Général présente les modifications qu'il suggère d'apporter aux textes des statuts, du règlement intérieur et du règlement disciplinaire. Celles-ci sont revues et discutées par le Bureau Directeur, pour première présentation au Comité Directeur du 27 janvier.

5. Projet Fédéral 2017/2020 et Convention d'objectifs

Le DTN informe le Bureau Directeur que les informations ministérielles lui sont parvenues récemment et que le Ministère demande qu'il soit envoyé un projet fédéral qui répond aux objectifs ministériels sur trois ans. Elle fait part au Bureau Directeur d'un premier projet établi en cohérence entre les premiers documents établis par les élus et la DTN.

6. Règlement financier

Le Trésorier propose au Bureau Directeur un point sur les modifications à apporter au Règlement Financier. Celles-ci sont revues et discutées par le Bureau Directeur, pour présentation au Comité Directeur.

7. Budgets 2018 et 2019

Le Trésorier fait le point sur le budget réalisé en 2017 et informe le Bureau Directeur que celui-ci devrait être déficitaire de 16 679 euros. Puis il présente au Bureau Directeur les budgets prévisionnels 2018 et 2019, sachant que ceux-ci ont été élaborés en fonction des objectifs du Projet Fédéral.

8. Demande de mutation d'un club à un autre en Bretagne

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur qu'une demande de mutation de trois licenciés d'un club breton à un autre club breton, lui a été formulée avec l'accord écrit des deux clubs concernés. Le Bureau Directeur donne son accord pour ces trois mutations exceptionnelles en cours d'année de licence.

9. Service civique

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur que la FFCO propose l'accueil d'une personne dans le cadre du service civique à partir de début d'avril. Le Bureau Directeur en prend note. Le secrétariat administratif sera chargé de finaliser le dossier (incluant la demande formulée par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes) pour envoi.

10. Finances

Le Trésorier propose au Bureau Directeur le vote du décaissement de la subvention exceptionnelle O'Cerdanya de 1500 euros. Le Bureau Directeur valide ce décaissement à l'unanimité.

11. Comité d'Ethique

Le Président informe le Bureau Directeur que, après contact, Jean-Paul TERS accepterait de présider le Comité d'Ethique. Ce comité serait composé de trois personnes. Le Bureau Directeur prend acte de la mise en œuvre envisagée pour ce Comité.

12. Courriel du Président de l'ASOPE

Le Président informe le Bureau Directeur de la réception d'un courriel provenant du Président de l'ASOPE. Dans ce courriel le Président de l'ASOPE se plaint de discrimination envers son club en s'appuyant sur ce qui lui apparaît comme une absence de référencement de l'école de CO du club sur le site fédéral. Le Président de l'ASOPE informe par ailleurs la FFCO que son association envisage de déposer plainte avec constitution de partie civile pour une multitude de délits qu'auraient commis la FFCO.

Le Bureau Directeur constate que l'information présente sur le site FFCO relative à l'école de CO de l'ASOPE est correcte et que le Président de l'ASOPE pour arriver à sa conclusion sur la diffusion d'information erronée de la part de la FFCO a sans doute confondu année scolaire (2017 pour l'année scolaire allant de septembre 2017 à septembre 2018) et année civile (2018), erreur assez fréquente, en cette période de l'année.

Le Bureau Directeur prend également note avec beaucoup de sérénité du fait que l'ASOPE envisage de porter plainte contre la FFCO.

Il mandate le Secrétaire Général pour faire une réponse circonstanciée, tant sur la question de l'école de CO de ce club que concernant l'éventuel dépôt de plainte de la part de l'ASOPE.



13. Information du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur qu'il a été contacté par une personne se présentant comme l'avocat de la Ligue Grand Est afin de se plaindre de la relance récente concernant la déclaration des Pass'orientation. Le Secrétaire Général n'a pas souhaité poursuivre la communication sans avoir copie du mandat que cette personne se devait de détenir de la part de la Ligue Grand Est. Il s'avère, après vérification auprès de la Ligue Grand Est, que cette Ligue n'a pas mandaté d'avocat pour traiter de ce sujet. Le Bureau Directeur prend note de cette information.

0h00 : départ de Sandrine TAISSON

14. Candidature pour l'organe disciplinaire AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage)

Le Président informe le Bureau Directeur de la réception à la FFCO de la candidature de Marion GUINOT, en tant que suppléante, pour l'organe disciplinaire fédéral compétent en matière de dopage humain. Le Bureau Directeur valide cette candidature.

15. CQP animateur

Le DTN fait part au Bureau Directeur des informations concernant la nouvelle session du CQP animateur et le Bureau Directeur valide celui-ci.

Fin de séance à 0h25

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI

